

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER  
du 29 juin 2022  
(visioconférence)**

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 29 juin 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université des Antilles,

*a délibéré :*

**Objet : Maquettes de l'offre de formation de l'université des Antilles**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote qui porte sur les maquettes de l'offre de formation de l'université des Antilles.

*Il est demandé au Conseil académique de se prononcer, sous réserve de vérification des maquettes, en particulier des maquettes de Master afin de respecter la réglementation obligatoire.*

<b>Résultat du vote</b>	Membres en exercice	<b>62</b>
	Nombre de membres présents ou représentés	45
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>45</b>

**Avis : FAVORABLE**

Les maquettes de l'offre de formation de l'université des Antilles sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 29 juin 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

